

BUDGET PRIMITIF 2026

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

La Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde dispose de 7 budgets : un budget principal, un budget transport, 5 budgets de zones d'activités (Briqueterie, Courneau, Pot au Pin, Saint Jean d'Illac Pierroton et Ilaguet Nord).

Le budget de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde se compose de 2 sections : la section d'investissement et la section de fonctionnement.

La section de fonctionnement retrace les opérations, en dépenses et en recettes, relatives au fonctionnement courant et aux activités des services communautaires (dont le paiement des intérêts de la dette).

La section d'investissement comprend, en dépenses, les opérations qui modifient la consistance ou la valeur du patrimoine communautaire (achat de matériels et mobiliers, achat ou construction de bâtiments, travaux d'infrastructure), le remboursement du capital de la dette, le résultat d'investissement reporté et des opérations d'ordre.

Les recettes d'investissement assurent leur financement (l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, le Fonds de Compensation de la TVA, l'emprunt, les subventions pour travaux versées par l'Etat ou d'autres collectivités locales, le résultat d'investissement reporté).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, spécialité, équilibre, sincérité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril durant l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Le vote du budget primitif autorise le président, ordonnateur, à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Une journée complémentaire est possible pour les opérations de la section de fonctionnement du 1er au 31 janvier N+1. Cette journée complémentaire peut être réduite ou supprimée par convention entre l'ordonnateur et le Comptable Public.

Le budget 2026 sera voté le 29 avril 2026 par le Conseil Communautaire. Il sera présenté sous la nomenclature M57 pour le budget principal et les zones d'activités et sous la nomenclature M43 pour le budget Transport. Il peut être consulté sur simple demande à la direction générale des services de la mairie de Cestas aux heures d'ouvertures des bureaux.

Le budget primitif 2026 a été élaboré en tenant compte, de la notification des bases prévisionnelles 2026 de la fiscalité locale reçue le 24 mars 2026, de la notification de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) le 1^{er} avril 2026 et du maintien des taux d'imposition à la cotisation foncière des entreprises (CFE), à la fiscalité additionnelle sur les ménages (taxe sur le foncier non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux non affectés à l'habitation principale) transférée aux communes et aux

intercommunalités dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Ce budget reprend les orientations budgétaires présentées lors du dernier conseil communautaire et vise à renforcer l'exercice des compétences communautaires dans le domaine de la gestion des déchets, du développement économique, du développement durable et de la gestion des milieux aquatiques et à soutenir les projets d'investissement des communes membres.

Le budget principal

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 095 515 €

Les recettes de fonctionnement sont des ressources régulières et concernent :

- **chapitre 70** : les produits des services et du domaine (produit de la redevance spéciale des déchets et artisans et commerçants, produit de la revente des matériaux des déchèteries, produit de la vente des composteurs, droits de place dans les aires d'accueil des gens du voyage, remboursement des charges locatives, remboursement de frais par les 3 communes membres),

- **chapitre 73** : Impôts et taxes : la fraction de TVA versée par l'Etat dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, la fraction de TVA versée par l'Etat dans le cadre de la suppression de la CVAE, le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) issu de la réforme liée à la suppression de la taxe professionnelle.

- **chapitre 731** : les recettes de la fiscalité locale à vocation économique (Cotisation Foncière des Entreprises CFE, Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux IFER, Taxe sur les Surfaces Commerciales TASCOM), les taxes additionnelles sur le foncier non bâti, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères TEOM.

- **chapitre 74** : les dotations de l'Etat (dotation de compensation de la part salaires de l'ancienne taxe professionnelle, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, allocations compensatrices de la fiscalité locale), les subventions de fonctionnement (subvention de la Caisse d'Allocations Familiales pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage, participation de Bordeaux Métropole aux frais de fonctionnement de l'aire de Saint Jean d'Illac, participations de CITEO Eco Emballages pour la collecte, le tri sélectif et le retraitement des emballages ménagers). Nous enregistrons une baisse sensible de 254 000 € des allocations compensatrices de cotisation foncière des entreprises.

- **chapitre 75** : les revenus des immeubles (pépinière d'entreprises, logements des Peyrères).

Recettes de Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2026
70 Produits des services	484 602,91	485 700,07	509 200,66
73 Impôts et taxes	12 873 225,00	12 405 725,00	12 461 279,00
731 Fiscalité locale	12 575 000,00	13 143 100,00	13 530 897,00
74 Dotations et participations	5 988 183,00	6 166 270,00	5 715 842,00
75 Autres produits de gestion courante	190 117,00	114 751,00	93 600,00
78 Reprises sur provisions	3 000,00	0,00	3 000,00
013 Atténuations de charges	0,00	0,00	2 000,00

002 Résultat de fonctionnement reporté	11 485 872,09	11 760	
	43 600 000,00	44 075 600,00	44 095 515,00

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par :

- chapitre 011 : les marchés de collecte et traitement des déchets, les marchés de gestion des deux déchèteries communautaires, les frais de gestion des deux aires d'accueil des gens du voyage, l'entretien et la consommation énergétique de la salle du Courneau, les achats de composteurs et bacs de collecte pour le réassort des administrés, les prestations de services effectuées,

- chapitre 012 : les salaires et charges du personnel communautaire (avec une nouvelle hausse de 3 points de la cotisation à la CNRACL et les frais de personnel des personnels des communes membres mis à disposition de l'intercommunalité en 2026),

- chapitre 014 : le reversement aux 3 communes membres des attributions de compensation et d'une dotation de solidarité, la contribution au Fonds national de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC), la contribution au redressement des Finances Publiques (CRFP), la contribution au DILICO (dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités).

- chapitre 65 : les subventions versées aux associations du domaine de l'emploi et du développement économique (PLIE, missions locales, IREP, accorderie de Canéjan, club des entrepreneurs notamment), du logement (ADIL 33), de l'aide aux gens du voyage (ADAV 33) et au soutien à une recyclerie (Recycl'Osources), au budget annexe du service des transports, les indemnités et cotisations sociales des élus.

- chapitre 66 : les intérêts des emprunts.

- chapitre 67 : les charges spécifiques (annulations de titres de recettes des exercices antérieurs).

- chapitre 68 : les provisions pour créances douteuses.

- chapitre 023 : le virement à la section d'investissement,

- chapitre 042 : les opérations d'ordre entre sections dont les amortissements,

Dépenses de Fonctionnement	BP 2024	BP 2025	BP 2026
011 Charges à caractère général	7 304 000,00	7 449 500,00	7 455 680,00
012 Charges de personnel	1 218 000,00	1 571 900,00	1 541 000,00
014 Atténuations de produits (Attributions de compensations, dotation de solidarité, FPIC)	21 170 498,00	21 900 540,00	21 412 255,00
65 Autres charges de gestion courante	1 912 900,00	1 559 600,00	1 500 030,00
66 Charges financières	18 500,00	14 000,00	14 000,00
67 Charges spécifiques	48 000,00	55 060,00	38 850,00
68 Dotation aux provisions	3 500,00	5 000,00	6 000,00
023 Virement à la section investissement	11 635 282,00	11 188 000,00	11 631 200,00
042 Opérations d'ordre (amortissements, sortie d'actif)	289 320,00	332 000,00	496 500,00

43 600 000,00

44 075

La section d'investissement

Elle s'équilibre à un montant global de 17 566 541 €

Les recettes d'investissement se composent :

- chapitre 10 : du reversement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement de l'année 2025 (2 543 171,60 €)
- chapitre 13 : des subventions d'équipement attendues (148 767,60 €)
- chapitre 021 : de l'autofinancement dégagé (virement de la section de fonctionnement),
- chapitre 040 : des écritures d'ordre d'amortissement.
- chapitre 001 : du résultat d'investissement 2025 reporté

Recettes d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026
10 Dotations fonds divers réserves	982 126,13	2 997 900,00	2 573 171,60
13 Subventions d'investissement reçues	0,00	139 000,00	148 767,60
021 Virement section de fonctionnement	11 635 282,00	11 188 000,00	11 631 200,00
024 Produits de cession d'immobilisations	297 700,00	1 514 000,00	0,00
040 Opérations d'ordre (amortissements, provisions, sortie d'actif)	289 320,00	332 000,00	496 500,00
041 Opérations patrimoniales	20 000,00	30 000,00	30 000,00
001 Résultat d'investissement reporté	292 961,87	0,00	2 686 901,80
	13 517 390,00	16 200 900,00	17 566 541,00

Les dépenses d'investissement se composent :

- chapitre 16 : du remboursement du capital de la dette et de dépôts de garantie en cas de départ de locataires (83 000 €)
- chapitre 20 : des prévisions d'acquisition de logiciels métier (inventaire des cours d'eau, cadastre solaire, urbanisme),
- chapitre 204 : du versement de fonds de concours aux communes membres et de fonds de concours à Gironde Numérique dans le cadre du plan de déploiement du haut débit,
- chapitre 21 : d'acquisition foncières, de véhicules et engins forestiers, matériel informatique, mobilier de bureau, d'abri bacs pour les bio-déchets, de containers et de bacs de collecte,
- chapitre 23 : l'aménagement d'une recyclerie à Canéjan, de travaux à la salle du Courneau, du solde des voies vertes sur la RD 211 à Saint Jean d'Illac et de la piste cyclable Canéjan-Cestas au Courneau, des travaux d'extension de la déchèterie à Canéjan, de travaux sur les aires des gens du voyage.

- chapitre 26 : d'une provision pour l'achat du solde de 35 000 actions de la société publique locale UNITOM. 6/05/2026

- chapitre 27 : d'une provision d'avances remboursables pour le portage financier des budgets annexes des zones d'activités.

Dépenses d'investissement	BP 2024	BP 2025	BP 2026	Reports
16 Emprunts	150 500,00	101 209,42	83 000,00	
20 Immobilisations incorporelles	31 000,00	36 500,00	53 500,00	11 160,00
204 Subventions d'équipement versées	3 135 059,00	4 070 148,69	1 956 000,00	2 721 089,00
21 Immobilisations corporelles	651 500,00	3 398 048,40	1 027 040,00	2 175 699,22
23 Immobilisations en cours	3 230 000,00	2 814 057,12	2 765 000,00	322 125,18
26 Autres formes de participation		40 000,00	40 000,00	
27 Immobilisations financières	6 299 331,00	5 442 300,00	6 381 927,60	
041 Opérations patrimoniales	20 000,00	30 000,00	30 000,00	
001 Résultat d'investissement reporté		268 636,37		
	13 517 390,00	16 200 900,00	12 336 467,60	5 230 073,40

La Dette

Le budget principal compte 3 emprunts en cours de remboursement au 1^{er} janvier 2026, soit un encours de 129 076,48 € (environ 4 € par habitant).

Cet encours était à 74,20% sur du taux variable (Livret A, Euribor 3 mois) et 25,80% sur du taux fixe au 1^{er} janvier 2026.

L'annuité 2026 sera d'environ 66 404€ (*dont 62 410 € de remboursement de capital et 3 994 € d'intérêts*).

Le taux moyen de la dette est de 3,10 %

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Pour la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde, ce ratio s'établit à moins d'1 mois en 2025 (pour un seuil d'alerte fixé entre 11 et 13 ans).

La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour l'année 2026 demeurent une nouvelle fois inchangés (pas d'augmentation des taux depuis 2014).

Taxe de la CFE	26,02%
Taxe foncière propriété non bâtie	1,41%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Jean d'Illac).	11,05% (à Canéjan, Cestas et Saint)
Taxe d'habitation locaux non affectés à l'habitation)	7,95% (résidences secondaires et)

Le budget annexe des Transports

Ce budget est en partie financé par une subvention du budget principal visant à compenser les contraintes de service public et la modération tarifaire souhaitée.

Le programme de renouvellement de la flotte de véhicules entamé en 2019 sera poursuivi avec une prévision de commande d'un autocar et d'un bus de 22 places.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'élève à un montant total de 1 857 904 € tant en recettes qu'en dépenses.

Les principales dépenses sont :

- les charges de personnel (1 128 600 €)
- les charges à caractère général (444 504 €) comme l'achat de carburant, les frais d'assurances, de réparations et de maintenance des véhicules, le versement à la Région Nouvelle Aquitaine d'une participation pour le transport des enfants non ayant droit.

Les recettes proviennent :

- des subventions de la Région Nouvelle Aquitaine (370 000 €)
- d'une subvention venant du budget principal (1 000 000 €)
- des produits du service (267 000 €)
- du résultat de fonctionnement 2025 reporté (204 903,90 €)

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 570 788 €

Les principaux projets consistent en l'acquisition d'un autocar scolaire auprès de la centrale d'achat UGAP pour un montant de 207 230,78 € HT (dépense reportée de l'exercice 2025), au lancement du processus d'achat d'un nouvel autocar scolaire et d'un bus de 22 places (297 809 € de crédits nouveaux ouverts) et à l'acquisition d'un logiciel de gestion des cartes conducteurs dans le cadre d'un service commun avec les communes de Canéjan et Cestas.

Les recettes d'investissement proviennent :

- de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2024 pour 12 812,02 €
- des opérations d'ordre d'amortissement pour 260 200 €
- d'une prévision d'emprunt pour 90 000,76 € pour participer au financement des acquisitions
- du résultat d'investissement 2025 reporté de 220 587,24 €.

Il n'y a pas d'encours de dette sur le budget Transport.

Les budgets annexes des zones industrielles

Un budget annexe de zone industrielle est nécessaire pour retracer les opérations de stocks liées à l'acquisition et à la viabilisation de terrains en vue d'une commercialisation.

- La zone de la Briquèterie est située à Canéjan,

La valeur des deux derniers terrains d'assiette acquis a été intégrée dans les stocks pour un montant de 810 344,60 €. Des acquisitions complémentaires seront nécessaires pour mener à bien un projet de commercialisation.

- La zone du Courneau est située à Canéjan. L'ensemble des terrains est commercialisé. Un dernier terrain, issu du détachement d'un espace vert sera vendu au printemps 2026 pour un montant de 250 000 €.

Des crédits sont ouverts afin de procéder à la passation et au solde des écritures de stocks (intégration des travaux, constatation du prix de revient)

- La zone de Pot-au-Pin est située à Cestas.

Des crédits sont ouverts afin de procéder à la passation et au solde des écritures de stocks (intégration des travaux, constatation du prix de revient).

Les dépenses nouvelles prévues concernent le versement d'une avance sur le prix d'achat des terrains et le début des travaux de voirie et de piste cyclable pour un montant total de 4 450 000 €. Des négociations sont en cours avec l'aménageur sur l'avancée de la commercialisation qui devra être corrélée aux modalités de paiement de l'acquisition.

- La zone de Saint Jean d'Illac Pierroton est située à Saint Jean d'Illac.

La valeur du terrain d'assiette a été intégrée dans les stocks pour 1 667 500 €.

Le bâtiment est loué à 3 sociétés (DETEXIAL, IFGS et Souchon) dans le cadre de conventions d'occupation à titre précaire.

Durant l'exercice 2026 nous procéderons au recouvrement des loyers (25 000 €) et aux travaux de remise en état des bâtiments (350 000 €)

- La zone Illaguet Nord est située à Saint Jean d'Illac.

La valeur du terrain d'assiette a été intégrée dans les stocks pour 1 792 344 €.

Les crédits ouverts en dépenses de fonctionnement permettront la poursuite des études environnementales nécessaires à l'obtention des autorisations d'aménager (40 000 €).

La présentation consolidée

Budget principal	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	44 095 515,00	44 095 515,00
Investissement	17 566 541,00	17 566 541,00
Total	61 662 056,00	61 662 056,00

Budget annexe Transport	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 857 904,00	1 857 904,00
Investissement	570 788,00	570 788,00
Total	2 428 692,00	2 428 692,00

Budget zone Briquèterie	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	30 000,00	30 000,00
Investissement	840 344,60	840 344,60
Total	870 344,60	870 344,60

Budget zone Courneau	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	5 294 903,57	5 294 903,57
Investissement	5 430 118,52	5 430 118,52
Total	10 725 022,09	10 725 022,09

Budget zone Pot au Pin	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 235 188,87	7 235 188,87
Investissement	7 235 188,87	7 235 188,87
Total	14 470 377,74	14 470 377,74

Budget zone SJDI Pierroton	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	352 993,00	352 993,00
Investissement	1 839 058,96	1 839 058,96
Total	2 192 051,96	2 192 051,96

Budget zone Illaguet Nord	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	40 000,50	40 000,50

Investissement	1 884 239,22	1 884 239,22
Total	1 924 239,72	1 924 239,72

Total Fonctionnement	58 906 504,94	58 906 504,94
Total Investissement	35 366 279,17	35 366 279,17
Total	94 272 784,11	94 272 784,11